



Compte rendu du CSA Local + Formation Spécialisée du 26 Novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

CSAL sur un point : transfert de l'activité de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires au Comptable de la Paierie Départementale (vote)

FORMATION SPÉCIALISÉE

- Approbation du PV de la Formation Spécialisée du 20 Septembre 2024
- Note d'orientation directionnelle en matière de santé, sécurité et conditions de travail / Programme annuel de prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail à la DGFIP
- DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- PAP (Plan Annuel de Prévention)
- Point budget Formation Spécialisée et formation
- Projet catalogue de formations 2025
- Point sur le fonctionnement de la Trésorerie Amendes
- Point sur signalements 2024
- Questions diverses

CSAL : Transfert de l'activité de recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires au Comptable de la Paierie Départementale (vote)

Après la tentative du 20 Novembre 2024 de faire voter le rattachement de la Trésorerie Amendes à la Paierie Départementale (voir CR), Madame Pernot a inscrit ce point à l'ordre du jour du CSAL en préambule de la Formation Spécialisée.

Madame Pernot explique l'obligation reçue le 6 Novembre 2024 d'effectuer cette fusion et le transfert juridique et comptable de la Trésorerie Amendes vers la Paierie Départementale pour une parution au Journal Officiel.

Les représentants du personnel ont de nouveau dénoncé la volonté « d'enfumage » de la part de la Direction en affirmant qu'ils avaient voté le rattachement au printemps 2024 pour un déménagement dans les locaux de la direction auprès de la Paierie AVEC UNE GESTION CONJOINTE comme auparavant avec le SIP Départemental...

Or aujourd'hui, **Le déménagement se transforme donc en restructuration**. Le périmètre de la mission et les documents y afférant doivent être transmis aux représentants du personnel et l'information doit être correctement faite aux agents concernés (ils ont appris au mois de novembre 2024 seulement) et leurs droits respectés...

Le vote unanime est donc CONTRE compte tenu de l'intention et la méthode utilisées.

Comme il s'agit d'une première convocation, il est décidé une deuxième convocation en visio le 3 Décembre 2024.

Madame PERNOT répond aux questions diverses des représentants du personnel :

- un calendrier 2025 des réunions sera envoyé aux organisations syndicales
- suite à l'autorisation de partir le vendredi 22 Novembre 2024, les horaires de pointage seront régularisés par le service RH avec les chefs de service
- mail adressé aux agents du SIP concernant les pointages à faire en Télétravail ainsi que la demande de retour sur le travail effectué dans la journée => une incitation à plus de « vigilance » sur la forme du mail est souhaitable
- une réunion informelle en visio sera proposée après les mouvements des stagiaires A à venir (Avril 2025)

FORMATION SPECIALISEE

- Madame Pernot est remplacée par Madame Cartier, son adjointe, en tant que présidente de la réunion.
- **Déclaration liminaire CGT sur [ce lien](#) :**
 - Un hommage est rendu à Jean Paul Sargousse, ancien médecin du travail à la DDFIP 47, décédé en novembre 2024.

En réponse aux déclarations liminaires, Madame Cartier rappelle que la Directrice Générale, Amélie Verdier, a informé les organisations nationales des mesures prises pour 2025.

De plus, elle laisse les représentants de la CGT assumer leurs propos au sujet des fonctionnaires feignasses et tire au flanc dont tous les agents de la DDFIP 47 en ont partie (y compris la directrice).

Point 1 – Approbation PV de la FS du 20 Septembre 2024

Vote pour des représentants du personnel

Point 2 – Note d'orientation directionnelle santé, sécurité et conditions de travail / Programme annuel risques professionnels, amélioration des conditions de travail à la DGFIP

La note d'orientation et le programme annuel sont présentés aux représentants du personnel.

Les élus CGT indiquent que ce sont plutôt des bilans de l'année écoulée au vu des mesures déjà prises :

- Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements graves (Toujours pas de réponse au dépôt de plainte Art 40 de la Directrice auprès du procureur...)
 - Application SignalFip pour les signalements des agents
 - La mise en place de Prév'Actions servant à relater les éléments du DUERP et du PAP
- Néanmoins, il demeure de nouvelles pistes à améliorer concernant les nouveaux modes de travail (télétravail, recours à l'intelligence artificielle...).

Point 3 – DUERP

- Madame Romagnoli présente le DUERP 2024 et les propositions du groupe de travail ayant travaillé à son élaboration et finalisation.

- **Les représentants du personnel s'accordent** à demander d'enlever une remarque au niveau des mesures de préventions actuelles : « devoir d'obéissance du fonctionnaire » ainsi que « échange avec le chef de service pour mobilité fonctionnelle sinon possibilité de déposer une demande de mutation »
- La CGT est intervenue pour signaler le **NOMBRE TRÈS IMPORTANT DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX recensés** sur le DUERP 2024 : 69 RPS sur 21 page dont 17 à la direction. Ils sont souvent liés aux charges de travail importantes et à l'incertitude sur l'avenir professionnel des agents (quelles missions ? Promotion ? Mutation ? Compétences?)
- Réunions entre RH + Assistant Social + ISST (Inspecteur Santé Sécurité Travail) sont à privilégier mais plus de médecin attitré dans le 47 => prochaine venue dans le 47 du docteur Hazote, de Bordeaux, le 16 Janvier 2025.
- Madame Cartier et Monsieur Espinat (ISST) expliquent que plusieurs signalements dans le DUERP n'auraient pas dû y figurer car relevant du chef de service de premier niveau (Bilbao ou signalement RH et assistante de prévention).
- La passation d'un marché national de psychologues du travail est en cours.

VOTE : POUR en l'état avec les propositions des membres de la Formation Spécialisée

Point 4 – PAP

Le Plan Annuel de Prévention fait ressortir du DUERP les problèmes les plus importants ou à régler « facilement ». Il engage la Directrice Départementale à appliquer les mesures appropriées et jugées urgentes.

=> en 2024 le PAP du 47 compte 31 lignes sur les 135 signalées dans le DUERP.

- Les représentants du personnel jugent les mesures insuffisantes concernant le centre des Finances de Tonneins (charges de travail et risques d'agression à l'accueil).
- Au sujet des actions à mener au SIE Marmande, les représentants de la CGT demandent si elles sont en cours ou bien à lancer ? quelles solutions peuvent être apportées ? Réunions collectives, facilitations, médiation ?
- Autre problème, le sas d'accueil de Marmande ne s'avère pas adéquat au vu de sa disposition et de l'éloignement avec les agents à l'étage. Des usagers peuvent se retrouver seuls au rez-de-chaussée ce qui pose un problème de sécurité.

Point 5 – Point budget FS et formation

Madame Morin (Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention) explique que les fonds restants vont servir à acheter des souris ergonomiques pour des aménagements de postes. La date limite de paiement dans Chorus est le 7 Décembre 2024. Les autres dépenses engagées sont en cours de livraison.

Point 6 – Projet catalogue de formations 2025

Madame Morin présente le catalogue des formations 2025. Elles seront toutes proposées aux agents (y compris la sophrologie et le massage assis) et ne seront dispensées que si du monde y participe.

Une nouvelle formation est proposée : la sensibilisation en santé mentale, avec la possibilité d'une demi-journée à tous les agents ou bien 2 jours pour les membres de la formation spécialisée.

=> Les membres de la Formation Spécialisée décident 2 jours pour tous les agents qui seront volontaires.

Ils valident donc le catalogue en l'état. Il pourra être étoffé d'autres formations ; il restera les dates à définir.

Point 7–Point sur le fonctionnement de la Trésorerie Amendes

Madame Cartier requiert la présence de Monsieur Nguyen Van, nouveau chef de la Paierie Départementale, qui accueille le service de la Trésorerie des Amendes.

Un rappel a été fait sur les causes du déménagement anticipé du service dans les locaux de la direction départementale.

Depuis, les agents de la Trésorerie constatent une meilleure organisation du travail et ne signalent aucun débordement au téléphone ou par mail de la part des usagers.

Les représentants du personnel font remarquer que la venue d'un vigile a été appréciée lors de la fermeture de l'accueil pour les amendes. Les usagers ont parfois mal vécu cet éloignement d'un service public.

Désormais, au sein de la Paierie Départementale, les agents pourraient changer de mission en s'occupant des amendes.

Point 8 – Point sur les signalement 2024

Deux nouveaux signalements ont été recensés depuis septembre 2024.

Les prises en charge ont été rapides et une lettre d'excuse d'un usager a même été reçue.

Point 9 – Questions diverses

Madame Cartier informe les membres de la Formation Spécialisée de l'existence d'un nouveau décret (numéro 2024-1038 du 6 nov 2024) relatif aux dispositions réglementaires du code général de la Fonction Publique. Il abroge plusieurs décrets de 1982 et aussi de 2023. La DGAFP (Direction Générale d'Administration de la Fonction Publique) doit donc intégrer ce décret dans le code général de la Fonction Publique.

Les représentants de la CGT ont posé les questions suivantes :

- Problème de lumière et de minuteur dans les couloirs à Villeneuve sur Lot : Madame Romagnoli va demander au gestionnaire de site (celui-ci devait voir avec l'entreprise). A voir si un signalement n'a pas été fait auprès des chefs de service de Villeneuve sur Lot
- Problème d'envoi à tort de Taxes d'habitation sur les Locaux Vacants qui est encore une conséquence de GMBI : la Direction Générale a envoyé en masse un message afin d'expliquer la régularisation de ces taxes
- A la demande de la CGT, une salle sera mise à la disposition des agentes concernées par l'allaitement
- Demande de visite des membres de la Formation Spécialisée au Bat B de la Cité Agen après les déménagements : ce sera le 19 Décembre 2024 de 10h à 16h
- Les nouveaux horaires d'ouverture au public ont t'ils été communiqués et visibles partout ?
=> A vérifier mais pas encore le cas sur annuaire.service-public.fr par ex...
- Problème avec les filtres anti écran bleu qui deviennent flous : Monsieur Espinat rappelle qu'ils ont peu d'effets. Le mieux est de régler l'écran lui-même.
- Problème de régularisation de pointage pour le vendredi 22 Novembre après midi et le départ des agents vers 15h (manif agriculteurs) : le service RH va communiquer auprès des chefs de service la marche à suivre pour régulariser tous les pointages.

Les élus CGT à la FS du 47 :
Jean-François DUCOS - Patrice MARTIN
Expert : Michel RABILLARD

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr
Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>
Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade : Echelon/Indice :

Mel : Temps partiel :

Date:..... Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN